



A l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu ce vendredi 8 Octobre 2101, au Palais d'Etat d'Ambohitsorohitra, ci-après les clefs de répartition des postes du futur Parlement de la Transition, selon le décret d'application de la décision de la Haute Cour Constitutionnelle N°09-HCC/D3 du 07 Octobre 2010 concernant l'Ordonnance N°2010-010 du 07 Octobre 2010 relative à la mise en place du Parlement de la Transition.

Conseil Supérieur de la Transition (CST) – 90 membres

UDR Fanovana : 25

TIM : 21

ESCOPOL : 18

TGV : 10

PHAT : 06

Notables : 06

HSPM : 02

AREMA : 02

Congrès de la Transition (CT) – 256 membres

ESCOPOL : 62

TGV : 52

TIM : 52

UDR Fanovana : 29

Notables : 22

Pouvoir discrétionnaire du PHAT : 11

PHAT : 07

HSPM : 07

AREMA : 07

Les AS (Autres Sensibilités) : 07

Le décret d'application sera publié le lundi 11 Octobre 2010. Enfin, pour rappel, la cérémonie d'installation des 90 Membres du Conseil Supérieur de la Transition se fera également le lundi 11 Octobre 2010, tandis que les 256 Membres du Congrès de la Transition seront officiellement installés le Mardi 12 Octobre 2010.

Jeannot RAMAMBAZAFY – 8 octobre 2010